Secrétariat du Grand Conseil

QUE 647

Question présentée par le député : M Olivier Raud

Date de dépôt : 11 mai 2017

Question écrite urgente

Quels sont les effets concrets de la réforme de l'évaluation du primaire de 2007 (maintien des notes), notamment en termes de lutte contre l'échec scolaire ?

L'acceptation de l'initiative populaire « Pour le maintien des notes à l'école primaire » (IN 121), le 24 septembre 2006, a modifié le règlement de l'enseignement primaire (C 1 10.21). A la rentrée 2007, le nouveau chapitre sur l'évaluation, maintenant les notes pour les élèves du cycle 2 et introduisant les moyennes, a été appliqué.

Depuis, 9 années scolaires complètes se sont déroulées et plus aucun élève de l'enseignement primaire, actuellement sur les bancs de l'école, n'a connu l'ancien système d'évaluation. Plusieurs cohortes entières ont ainsi éprouvé ce nouveau système qui rompait avec les principes de l'évaluation formative et des cycles d'apprentissage, défendus par M^{me} la conseillère d'Etat Martine Brunschwig Graf à l'époque.

Beaucoup de déclarations enthousiastes avaient été faites pour défendre le maintien des notes à l'école primaire (qui n'avaient donc jamais disparu totalement) et imposer une évaluation certificative trimestrielle, comprenant des moyennes. L'évaluation devait motiver l'élève, lui donner des repères, etc. et, *in fine*, lui permettre de mieux réussir son parcours scolaire. Le niveau général de l'école devait augmenter et la formation devenir plus égalitaire.

Aujourd'hui, sans remettre en question la volonté populaire, il convient quand même de savoir si cette « nouvelle » évaluation est fructueuse ou non. La direction de l'enseignement primaire a par ailleurs modifié les règles en cours de route, introduisant une notation à la demi-bonne puis des moyennes au dixième en avançant des arguments qui ne reposaient pas sur une véritable évaluation des nouvelles modalités d'évaluation.

QUE 647 2/2

Mes questions sont donc les suivantes :

 Quels rapports ou études le Conseil d'Etat peut-il mettre en avant sur la réforme des notes ?

- Quels sont en particulier les effets de la réforme sur l'échec scolaire? En quoi les résultats des élèves se sont-ils améliorés?
- Quelle est la baisse des taux de redoublement du cycle moyen depuis la rentrée 2007? Quelle comparaison peut être faite à ce propos entre les 8 années qui ont précédé la réforme et les 8 suivantes?
- Si ce travail d'évaluation n'a pas été fait entièrement, le Conseil d'Etat entend-il remédier à cette lacune et commander un rapport, susceptible de détailler, au minimum, les résultats d'une cohorte (5P à 8P) complète ?

Je remercie par avance le Conseil d'Etat pour les réponses précises qu'il apportera.